Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 022-212203145-20260325-2026_14-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE LOUDEAC

COMMUNE DE
SAINT-MAUDAN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16/03/2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L' an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Madame Maryline JAOUEN, LE MAIRE.

Étaient présents : Mme Maryline JAOUEN, MAIRE - M. Edmond LE BIHAN – Mme Isabelle KERGROHENN M. Didier BOURGEOIS – ADJOINTS – Mme Delphine BELLEC - M. Patrick GUILLORY - Mme Évelyne ALLANIC - M. Daniel ANGER – Mme Véronique BUHAN – M. Manuel LERAY, CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Absents : Mme Angèle TILLEUL donne pouvoir à Mme Isabelle KREGROHENN

Secrétaire de séance : Évelyne ALLANIC

Délibération 2026*14

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 MARS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-23 et R 2121-9, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 mars 2026 transmis à l'ensemble des membres est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Exécutoire compte tenu de sa publication et de son envoi en Préfecture le

Secrétaire de Séance
Évelyne ALLANIC

Le Maire
Maryline JAOUEN

MAIRIE DE St-MAUDAN
Côtes d'Armor

Pour copie certifiée conforme.